



Abandon de poste pendant période d'essai

Par **nelly33**, le **14/08/2013** à **04:48**

Bonjour,

Je suis actuellement en période d'essai, j'ai signé un avenant le mois dernier car la période d'essai de 2 mois est renouvelée.

Depuis, je me sens très mal dans cette entreprise qui nous met la pression constamment, je ne dors plus et vais au travail la boule au ventre.

Je suis toujours inscrite au assédics, et j'ai encore des droits, mais voilà mon employeur ne veut pas mettre fin à ma période d'essai, ma question est de quel moyen puis je partir sans perdre mes droits au chômage, aidez moi svp je n'en peux plus.

Merci d'avance pour votre aide

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **15:56**

Bonjour

Il était prévu dans votre contrat initial que la période d'essai pourrait être renouvelée?

Article L 1221-23 du Code du travail:

La période d'essai et la possibilité de la renouveler ne se présument pas. Elles sont expressement stipulées dans la lettre d'engagement ou le contrat de travail.

Par **moisse**, le **18/08/2013** à **18:34**

bonjour

Attention cette rupture de période d'essai à l'initiative du salarié (dans les 91 jours) peut perpétuer les droits à l'assurance chômage en fonction de la fin du précédent contrat (licenciement, CDD échu..).

Sinon il s'agit d'une perte volontaire d'emploi qui n'ouvre aucun droit.